

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 13 MARS 2023

Décision

Après avoir entendu la position de la Municipalité qui estime à l'unanimité que la demande de crédit complémentaire telle que présentée ci-dessous doit être refusée, le Conseil communal décide de :

REFUSER

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 1'600'000.- destiné à couvrir les surcoûts liés au projet de construction de la salle polyvalente, portant ce crédit d'investissement à un montant total de CHF 8'570'000.-

D'autoriser la Municipalité à utiliser tout ou partie de la réserve existante pour amortissement des investissements (compte no 2820.20) en fonction des liquidités disponibles

D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement

D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 mars 2023

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot